

Arrêté ministériel n° 2010-362 du 19 juillet 2010 modifiant la nomenclature générale des analyses et examens de laboratoire

<i>Type</i>	Texte réglementaire
<i>Nature</i>	Arrêté ministériel
<i>Date du texte</i>	19 juillet 2010
<i>Publication</i>	Journal de Monaco du 23 juillet 2010 ^[1 p.3]
<i>Thématique</i>	Professions et actes médicaux

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/arrete-ministeriel/2010/07-19-2010-362@2010.07.24>

LEGIMONACO

www.legimonaco.mc

Vu l'ordonnance-loi n° 397 du 27 septembre 1944 portant création d'une Caisse de Compensation des Services Sociaux ;
Vu la loi n° 1.048 du 28 juillet 1982 instituant un régime de prestations sociales en faveur des travailleurs indépendants, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 92 du 7 novembre 1949 modifiant et codifiant les ordonnances souveraines d'application de l'ordonnance-loi n° 397 du 27 septembre 1944 susvisée, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 4.739 du 22 juin 1971 fixant le régime des prestations dues aux salariés en vertu de l'ordonnance-loi n° 397 du 27 septembre 1944, en cas de maladie, accident, maternité, invalidité et décès, modifiée ;

Vu l'arrêté ministériel n° 96-209 du 2 mai 1996 approuvant la nomenclature générale des analyses et examens de laboratoire, modifié ;

Article 1er

Voir le chapitre 2 de la Nomenclature générale publiée par l'arrêté ministériel n° 96-209 du 2 mai 1996.

Article 2

Voir le sous-chapitre 17.06 de la Nomenclature générale publiée par l'arrêté ministériel n° 96-209 du 2 mai 1996.

Article 3

Voir les actes 7401 et 7402 de la Nomenclature générale publiée par l'arrêté ministériel n° 96-209 du 2 mai 1996.

Article 4

Voir les actes 0320 et 7317 de la Nomenclature générale publiée par l'arrêté ministériel n° 96-209 du 2 mai 1996.

Article 5

Voir l'article 4 de la Nomenclature générale publiée par l'arrêté ministériel n° 96-209 du 2 mai 1996.

Article 6

Voir l'article 4 quater de la Nomenclature générale publiée par l'arrêté ministériel n° 96-209 du 2 mai 1996.

Article 7

Voir l'article 6 de la Nomenclature générale publiée par l'arrêté ministériel n° 96-209 du 2 mai 1996.

Article 8

Voir les actes 1510 et 0524 de la Nomenclature générale publiée par l'arrêté ministériel n° 96-209 du 2 mai 1996.

Article 9

Voir la Nomenclature générale publiée par l'arrêté ministériel n° 96-209 du 2 mai 1996.

Article 10

Voir le chapitre 13 de la Nomenclature générale publiée par l'arrêté ministériel n° 96-209 du 2 mai 1996.

Notes

Liens

1. Journal de Monaco du 23 juillet 2010

^ [p.1] <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/2010/Journal-7974>